

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021**  
**Séance n° 2/2020**

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne-Marie

**Excusés** : FRISOT Carole donne pouvoir à DUFOUR Gilles

**Secrétaire de séance** : Carole Bachelet

**Date de la convocation** : 22 février 2021

### **INTERCOMMUNALITE**

1- Pacte de gouvernance

Mme le Maire explique l'organisation mise en place :

- 1 coordonnateur : M. Eric Martin, maire de Pouilly les Nonains
- 3 rapporteurs M. Musard, Mme Boyer, Mme Araneo
- 4 techniciens mis à disposition par Roannais Agglomération.

2- Attribution de compensation provisoire 2021

Le montant reversé par Roannais agglomération pour 2021 sera de 150 732€.

3- Roannaise de l'eau : travaux Goutte Picard

Mme le Maire annonce que la station de la Goutte Picard est hors service depuis le début d'année 2020. Toutefois, la continuité de service a pu être assurée grâce à l'usine de Renaison. Mme le maire donne lecture du courrier de M. Frechet, Président de la Roannaise de l'eau qui annonce que plusieurs projets sont à l'étude pour la remise en service de la station.

### **PERSONNEL**

4- Astreintes agents voirie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en période hivernale, c'est-à-dire de début décembre à fin février, les employés de la voirie effectuent par roulement un service d'astreinte, chaque week-end ou jours fériés. Chacun d'eux se tient donc prêt à intervenir, du vendredi soir au lundi matin, pour tout incident survenant sur les voies communales (neige, verglas, arbres abattus, ...). Elle propose que ce service, qui oblige l'employé concerné à ne pas quitter son domicile, soit rétribué comme le prévoit l'arrêté ministériel du 24 août 2006 publié au Journal Officiel du 14 septembre 2006 a porté à revalorisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 des taux de l'indemnité d'astreinte de la filière technique

Le montant des astreintes à payer pour chaque employé est le suivant :

- MONTAGNIER Philippe : 511.35 € - GIRARD Joël : 511.35 € - POURRET Abel : 581.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces montants

### **FINANCES**

5- Suppression régie « Jadis St Martin »

- Mme Bajard informe les conseillers que Mme Moussière est venue en mairie présenter la nouvelle organisation du SGC Loire Nord et ses nouvelles fonctions.
- Mme Bajard expose que la régie « Jadis St Martin d'Estreaux » créée en 2003 encaisse les ventes de livres « Jadis St Martin d'Estreaux » vendus 25€ l'unité. Toutefois, seulement 1 ou 2 livres sont vendus chaque année. Elle propose donc de supprimer cette régie, et d'encaisser les recettes des livres vendus sur la régie CCAS en tant que « dons ».

Le conseil accepte la suppression de la régie « Jadis St Martin d'Estreaux » .

6- Nomination d'un régisseur régie « fête et animations ». Le 11 mai 2017, M. Feron William était nommé régisseur et M. Daniel Aunos suppléant. Suite à la démission de M. Féron, il est proposé à M. Aunos, qui accepte, de devenir titulaire. Mme Carole Bachelet accepte d'être suppléante.

7- Evolution des taxes communales

La diminution des recettes de la taxe d'habitation sera compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe d'habitation est toujours appliquée sur les résidences secondaires.

- 8- Réflexion sur l'instauration de la taxe logements vacants  
Cette taxe aurait pour volonté d'inciter les propriétaires à vendre ou rénover les habitations afin d'augmenter l'offre de logement sur la commune.  
La réflexion est à poursuivre.

### **ECOLE SPORT LOISIRS**

- 9- Accueil de l'AJS du mercredi  
Mme Déplace annonce que le nombre d'enfant est suffisant pour ouvrir cet accueil. La responsable de l'AJS a confirmé que l'accueil ne serait pas possible dans les salles des sociétés et des jeunes, l'espace extérieur n'étant pas clos.  
L'accueil devra se faire dans les locaux de l'école : salle d'évolution, garderie, ancienne cantine, restaurant scolaire. L'accueil pourrait commencer après les vacances de printemps.
- 10- Ecole : nouveaux protocoles  
Mme Déplace informe les conseillers que les masques tissus fabriqués artisanalement ne sont plus acceptés. Le voyage scolaire prévu initialement en mai 2020 à La Bourboule, et reporté, est annulé pour mai 2021.

### **URBANISME**

- 11- Droite de préemption parcelle AB 550  
Le conseil n'exerce pas son droit de préemption.

### **VOIRIE**

- 12- Agrandissement du parking Belle campagne  
La parcelle de terrain qui jouxte le parking belle campagne sera aménagée afin d'augmenter l'offre de stationnement. Mme Aranéo énonce les propositions suivantes :  
- Devis du géomètre, Cabinet Robin, pour un relevé topographique : 625€ HT  
- Devis atelier du Ginko : étude de faisabilité, avec 3 scénarios (Plans, croquis, estimations) : 1950 € HT  
Le conseil accepte ces propositions : 11 voix pour et 4 abstentions.  
Le SIEL a également été consulté pour l'éventualité de la mise en place d'une borne de recharge électrique.

Projet station -service rurale

Mme ARANEO explique que lors du mandat précédent, la mise en place d'une station-service rurale avait été évoquée. Il s'agissait d'une station clef en main qui fonctionnerait sans personnel. La commune avait pour seule obligation la fourniture d'un terrain viabilisé de 400m<sup>2</sup>. Le projet n'avait pas été poursuivi, les élus souhaitent pouvoir le relancer.

- 13- Entretien terrain de foot  
L'entreprise Treyve est venue sur place pour faire un état du terrain. Cette entreprise était intervenue pour l'entretien 4 ans auparavant. Le terrain est assez bien conservé mais trop dur.  
M. Jeneste énonce les prestations proposées :  
Décompactage : 1180 € HT  
Regarnissage : 1420 € HT  
Sablage de protection : 1650 € HT  
Pour un montant total de 4250 € HT  
Apport d'engrais :  
1<sup>er</sup> passage 267 € HT  
2<sup>nd</sup> passage 202.50 € HT  
3<sup>ème</sup> passage 267 € HT  
Le conseil accepte à l'unanimité avec 1 seul passage d'engrais.

- 14- Prairie La Poste réfection des clôtures  
Les bovins de M. Deyrat, locataire du terrain communal au-dessus de l'étang, ont dégradé les clôtures une nuit. La question se pose de la remise en état, en clôture électrique.

Le locataire fournirait et poserait les piquets et démonterait l'existant.  
Devis Gamm vert : du passage piéton, à la queue étag, parc 434.54 € HT  
Devis Gamm vert : tout le tour du pré 700m : 765 € HT  
Le conseil accepte à l'unanimité la totalité des travaux

15- Convention pour mise à disposition

M. Dumas donne lecture de la convention qui fixe les dispositions de pâturage des animaux de M. Tison sur le terrain de la commune, en dessous de l'étang.  
Le conseil accepte : 1 abstention - 14 voix pour

## BATIMENT

16- Bâtiment réseau de chaleur et garages

L'installation électrique est terminée. Les clés du garage ont été remises à M. et Mme Bruyère.  
Le crépi est terminé. Il conviendra de peindre les 2 portes de garage.

17- Sinistre toit ancien bâtiment toilettes publiques

L'estimation suite à l'expertise est de 4 459€ TTC. Cette dépense sera couverte par l'assurance de M. Spindler.

18- Finitions chantier Guillermier

M. Dumas annonce qu'on arrive au terme des travaux. M. Peillon vient sur place lundi 1<sup>er</sup> mars.

19- Salle des sociétés : aménagements

Aménagement coin cuisine + caissons pour cacher les tuyaux de réseau de chaleur + création d'un placard technique dans l'entrée

2 devis ont été demandés :

- Créa bois : 6 004.60 € HT pour la globalité des travaux

- CS menuiserie : 5 744.57 € HT + prévoir intervention de plomberie + prévoir pose d'une serrure

Tarif Hors caissons pour tuyaux : - créa bois : 4722 € HT – CS menuiserie : 4617 €

Le conseil se prononce sur le fait de cacher les tuyaux : 12 voix pour cacher les tuyaux, 3 contre.

Le conseil accepte par 10 voix de retenir l'entreprise créa bois contre 5 voix pour CS menuiserie.

20- Devenir de la cure : poursuite des réflexions

Mme Aranéo pense qu'il faut se prononcer sur le devenir de ce bâtiment.

Le conseil se prononce pour la vente de ce bâtiment : 2 abstentions - 13 pour

21- Salle des fêtes

Mme le Maire informe les conseillers que 3 architectes sont venus sur place :

Mme Troncy qui a réalisé le restaurant le restaurant scolaire, propose un coût maîtrise d'œuvre : 11%

M. Buchet, recommandé par des communes environnantes, propose un coût maîtrise d'œuvre : 10.75 %

M. Garret du cabinet Arcature de Riorges qui travaille essentiellement avec les collectivités, propose un coût de maîtrise d'œuvre : 11%

Vote :

Arcature : 15 voix pour

Le conseil à l'unanimité accepte la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet Arcature.

Mme le Maire énonce également la proposition de créa synergie pour le diagnostic plomb : 325€ HT

Le devis est approuvé.

22- M. Dumas informe les conseillers que SOCOTEC est intervenu pour le contrôle des installations électriques et gaz sur l'ensemble des bâtiments communaux.

## QUESTIONS DIVERSES

### 23- Banque alimentaire

Mme Déplace explique que la Croix Rouge et le Secours Populaire ont travaillé pour la décentralisation de la banque alimentaire. 9 communes du canton sont concernées ainsi que la commune d'Ambierle. Changy a été choisi comme lieu central pour la distribution produits alimentaires et produits d'hygiène. Les communes doivent désigner un ou plusieurs bénévoles pour la réception et la distribution des denrées alimentaires.

Mme Déplace sera bénévole. Enormément de dons sont apportés par les grandes surfaces.

La 1<sup>ère</sup> distribution aura lieu le 9 mars à partir de 13h30, puis les mardis des semaines paires.

### 24- La Poste

Le bureau de poste sera tenu par un facteur guichetier, à compter du 22 mars.

Il sera ouvert du lundi au vendredi de 10h30 à 13h.

### 25- Vaccinations Covid-19

Mme la Préfète propose que chaque commune se positionne sur le choix d'une plage horaire pour faciliter la vaccination des personnes de plus de 75 ans très isolées. L'organisation est en cours au sein de la commune.

**Séance levée à 23h10**